

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-852

présenté par
M. Eckert

à l'amendement n° 509 de la commission des finances

APRÈS L'ARTICLE 54

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un alinéa inapplicable en l'état.